

Jean-François SARRAS

De: Lauranne HIRTZ
Envoyé: lundi 21 janvier 2019 17:32
À: Jean-François SARRAS
Objet: TR: Enquête publique : Observations à l'attention du commissaire enquêteur



Lauranne HIRTZ
Assistante administrative

Commune de GRIES
120 rue Principale – BP 16 – 67 240 GRIES
Tél. 03 88 72 42 62 – Fax 03 88 72 14 54

mairie-gries@wanadoo.fr
www.gries.eu

De : Richard JUNG [mailto:richard.jung@outlook.fr]
Envoyé : lundi 21 janvier 2019 17:14
À : Lauranne HIRTZ <l.hirtz@orange.fr>
Objet : Enquête publique : Observations à l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour,

Je suis M. Richard JUNG habitant 19 rue du stade à GRIES (parcelle 48) et je vois sur le rapport de présentation en page 135 « bâti mutable » et 337 le plan « Potentiel de dent **creuse** » que mes bâtiments annexes tels que garage, préau et remise toujours en utilisation intensive sont classés en potentiel dent creuse et bâti mutable.

Par "bâti mutable" on entend l'ensemble des constructions inoccupées, ou semblant "à l'abandon" et présentant des volumétries compatibles avec de l'habitat, qui semblent propices à être réinvesties et réhabilitées

C'est bien beau sur plan, mais il faut le voir en réalité avant de définir.

Pourriez-vous me donner

***La définition de « dents creuses » telle que vous l'entendez
Les critères de classement des bâtiments en « dents creuses »
et quel impact futur ce classement peut-il avoir sur la valeur du terrain ou la fiscalité ?***

Merci de votre réponse

Cordialement

Richard JUNG
19 rue du stade
67240 GRIES
Tél. 06 86 17 57 45